

La présente décision  
affichée le 20 mai 2020  
et transmise au représentant de l'État le  
19 mai 2020  
est exécutoire depuis cette date.

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt, le mardi 19 mai, à 9h30,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire,  
dans la salle Kléber Loustau, Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois,  
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 12 mai 2020

### **Présents : (19)**

Collège Département de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHÉRITIER.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège Région : Pierre COMMANDEUR.

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, François BORDE, Jean-Paul TAPIA, André BOISSONNET,  
Jean-François MEZILLE, Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Joël DEBUIGNE, Christophe LECLERCQ, Hubert  
AZEMARD.

Collège EPCI 37 : Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Marc HAMON, Jean-Marie VANNIER, Alain  
DELHOUME, Jocelyn GARCONNET.

### **Absents : (35)**

Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas  
PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Isabelle RAIMOND-PAVERO,  
Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, Roland BINGLER, Michel BEAUMONT,  
Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET, Raphaël HOUGNON, Nathalie MATHIEU, Bernard GIRAULT, Éric  
MARTELLIÈRE, Jean-Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Pierre  
DOURTHE, Olivier VIÉMONT, Jean-Marie CARLES, Michel CHEVET, Magali L'HERMITE, Thierry BRUNET,  
Christian PIMBERT, Alain ESNAULT, Jean-Serge HURTEVENT, Isabelle GAUDRON.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (17)**

Nicolas PERRUCHOT à Bernard PILLEFER

Jean-Pierre GASCHET à Bernard PILLEFER

Martine CHAIGNEAU à Sylvie GINER

Alain ESNAULT à Sylvie GINER

Valentino GAMBUTO à Pierre COMMANDEUR

Michel GUIMONET à Pierre COMMANDEUR

Jean-Marie JANSSENS à Catherine LHÉRITIER

Pierre DOURTHE à Catherine LHÉRITIER

Philippe MERCIER à Jean-Paul TAPIA

Marc ANGENAULT à Jean-Marie VANNIER

Jean-Claude OMONT à Jean-Marie VANNIER

Laurent ALLANIC à Joël DEBUIGNE

Michel BEAUMONT à Joël DEBUIGNE

Christian PIMBERT à Philippe BEHAEGEL

Jean-Marie CARLES à Philippe BEHAEGEL

Jean-Serge HURTEVENT à Marc HAMON

Jean GASIGLIA à François BORDE

Pour : 36 (62 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

**Délibération 1. Approbation du compte de gestion 2019**

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées,

### LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le quorum est atteint,

### DÉCIDE

**Article unique** : le Conseil syndical se prononce favorablement sur la proposition de conformité entre le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget principal, du budget annexe Très Haut Débit et du budget annexe Wifi/Smart du SMO Val de Loire Numérique.

**Le Président du SMO Val de Loire Numérique,**



**Bernard PILLEFER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.*